

FÉDÉRATION DES FESTIVALS GENEVOIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉ GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 31 JANVIER 2013

Plan-les-Ouates, le 02 Février 2013

1.- Accueil, bienvenue

L'Assemblée Générale Constitutive est ouverte à 20h10.

Présences : Festiverbant, Plein-les-Watts Festival, Rock en l'Aire, R'celt Festival, Festival Rock d'Arare

2.- Principes

Par cette Assemblée Générale constitutive, les festivals présents marquent leur intérêt de se réunir, de partager des idées et expériences, ainsi que faciliter l'échange et le prêt de matériels en tous genres.

Après plusieurs rencontres durant l'année 2012, l'idée de créer une entité propre sous forme d'association

3.- Dénomination, forme juridique

Après quelques recherches juridiques et légales effectuées par Michel Studer et Nicolas Clémence, il semble que la forme juridique la plus simple et qui ouvre le plus de perspectives soit celle de l'association à but non lucratif.

En effet, la forme qui semble convenir à un regroupement d'associations organisatrices d'événements tel que ceux présents ici, mais celle-ci n'existe pas sous une forme juridique spécifique.

Il est donc décidé de créer une association à but non lucratif qui prendra le nom de Fédération.

Un débat s'engage ensuite afin de choisir la dénomination complète de cette fédération. Celui-ci porte sur deux ordres :

- a) d'une part, qui regroupe-t-elle, au niveau administratif et géographique : les festivals des communes genevoises, les festivals du canton de Genève, le Grand Genève (y compris canton de Vaud et France voisine,

Il est finalement décidé de se limiter aux festivals présents sur le canton de Genève. En effet, au niveau des subventions ou du partage de matériel, il pourrait être compliqué

de justifier que des fonds partent de l'autre côté de la frontière. Sont également mentionnés des problèmes d'impôts ou de dédouanement pour le matériel.

b) D'autre part, le débat porte également sur l'importance ou non de mentionner que les festivals doivent être gratuits. Après divers échanges, il apparaît que la gratuité n'est pas un critère déterminant, car pourrait fermer l'accès à certains événements

Il est donc décidé que l'association porterait le nom de Fédération des Festivals Genevois (FFGe). Le nom de domaine www.ffge.ch est réservé dans la foulée.

4.- Siège social

La discussion sur l'intérêt de bien penser à la localisation (siège social) de la fédération porte notamment sur les possibilités de subventionnement ou de représentativité. Après avoir envisagé que le siège social pourrait être en ville de Genève, pour pouvoir demander un subventionnement au département de la culture de la Ville, il est décidé que le siège social aurait plutôt sa place dans une commune, pour pouvoir plutôt viser le Fonds Intercommunal.

En effet, tous les festivals présents sont actuellement basés dans les communes et sont des sociétés communales, et il est beaucoup plus cohérent et intéressant de faire valoir cette intercommunalité auprès des institutions et partenaires.

Après réflexion, il est décidé que la fédération aurait son siège sur la Commune de Plan-les-Ouates. Cette commune fait beaucoup pour la culture, a une vraie politique culturelle et de soutien aux événements. De plus, 2 festivals sont situés sur le territoire communal de Plan-les-Ouates.

5.- Statuts

Une proposition de statuts est lue en partie à l'Assemblée Générale., notamment la partie sur les buts, les organes de la fédération et les droits des membres.

Après discussion des différents points, les décisions suivantes sont prises :

1) Buts

- Les buts sont ceux figurant dans la proposition de statuts, auxquels sont ajoutés « renforcer l'investissement bénévole » et « resserrer les liens culturels ». Les buts non formalisés sont d'obtenir des partenariats communs et prix de gros.

2) Organes de la fédération

- Les organes de la fédération sont le comité, l'assemblée générale et les vérificateurs aux comptes.
- Le comité est formé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il est également composé de 2 représentants par festival, qui participent aux séances et décisions prises avec une voix chacun.
- L'Assemblée Générale est ouverte à tous (bénévoles, responsables, amis) des festivals membres. Elle est composée formellement et obligatoirement du Comité et de 2 délégués par festival membre.

3) Membres, admissions, dossiers de candidatures

- Tous les festivals présents à l'Assemblée Générale Constitutive sont membres de la Fédération.
- Peuvent devenir membre (sur dossier) tous les événements ayant lieu sur le territoire du Canton de Genève, gratuits ou non, mais exclusivement organisés par des organismes à but non lucratif et dont les organisateurs sont bénévoles (aucun bénéficiaire final des excédents comptables).
- Les dossiers d'admissions sont déposés auprès du comité, qui émet un préavis et dépose une requête auprès de l'Assemblée Générale. Celle-ci vote sur proposition du comité. A noter que durant la première année, en vue de permettre à la fédération de croître, le comité peut accepter des candidatures si celles-ci représentent une urgence (dans tous les cas, les événements devront répondre aux critères d'admission formulés par les statuts). Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée en tout temps pour voter sur les candidatures, selon les modalités fixées par les statuts.

7.- Élections

Les quatre membres du comité sont élus pour une année, renouvelable. Dans la mesure du possible, ils devront représenter un panel large des festivals membres.

Comité :

Nicolas Clémence - Plein-les-Watts Festival : Président, élu à l'unanimité

Jean-Claude Zurczer - Rock en l'Aire : Trésorier, élu à l'unanimité

Sophie Matter – Plein-les-Watts Festival : Secrétaire, élue à l'unanimité

Pascal Frieder – Festival Rock d'Arare : Vice-Président, élu à l'unanimité

Vérificateurs des comptes :

Jean-Pierre Michel – R'Celt Festival : élu à l'unanimité

Stephan Mermoux – R'Celt Festival : élu à l'unanimité

8.- Perspectives, idées, questions

- Penser à l'association des communes genevoises dont le président est le maire de Perly et au fond intercommunal, responsable à l'Etat M. Christian Kerner.

Prochains travaux :

- Recrutement de nouveaux festivals et faire connaître la fédération dans nos réseaux
- Rédaction des statuts, acceptation & signatures lors du prochain comité
- Ouverture d'un compte postal (nécessite les statuts signés, et la présence du président et du trésorier).

PV AG – Fédération des Festivals Genevois – Janvier 2013

- Création d'un logo : plusieurs contacts avec des graphistes seront pris pour que les premières ébauches soient étudiées
- Réalisation d'un site internet : www.ffge.ch

9.- Conclusion, remerciements

Prochain comité : le **Mercredi 06 Mars 2013** à 20h00, au cabinet de Michel Studer - Place des aviateurs